



**FC** VALIDATION AU TITRE DE LA  
FORMATION CONTINUE DES AVOCATS  
ET DES NOTAIRES

8H30-12H30

3 NOVEMBRE 2020

Mme

M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel : ..... @ .....

Souhaite une attestation de présence (pour les professionnels et les doctorants)

Souhaite un reçu de paiement

Souhaite une facture acquittée à la place du reçu de paiement (remplir obligatoirement le verso)

J'accepte d'être sollicité pour être informé des prochaines manifestations scientifiques \*

**Bulletin à retourner avec le règlement ou justificatif de virement à :**

**Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3**

**Équipe de recherche Louis Josserand**

**1 C avenue des frères Lumière CS 78242**

**69372 LYON cedex 08**

**Ou par mail à : [edprive@univ-lyon3.fr](mailto:edprive@univ-lyon3.fr)**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## L'IMMEUBLE ET LA PERFORMANCE

## ÉNERGÉTIQUE

Sous la coordination scientifique de

**Béatrice Balivet**, Maître de conférences - HDR,  
Université Jean Moulin Lyon 3

**Stéphane Berre**, Professeur associé, Université Jean Moulin  
Lyon 3



**Amphithéâtre HUVELIN**

**Université Jean Moulin Lyon 3**

15 quai Claude Bernard - Lyon 7e

Professionnel

Enseignant-chercheur

Étudiant/Doctorant



FACULTÉ DE DROIT  
ÉQUIPE DE RECHERCHE LOUIS JOSSERAND  
**CENTRE PATRIMOINE  
ET CONTRATS**



FACULTÉ DE DROIT  
**IDPI**  
INSTITUT DE DROIT  
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER



**EDITIONS  
FRANCIS LEFEBVRE  
NOTAIRES**

\*Vos données à caractère personnel recueillies dans ce présent formulaire font l'objet d'un traitement par les services habilités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 afin d'assurer votre inscription à la manifestation scientifique en question.  
Conformément à la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des informations vous concernant. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez également d'un droit à l'effacement (droit à l'oubli), et d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données personnelles, par mail à [dpd@univ-lyon3.fr](mailto:dpd@univ-lyon3.fr) ou par courrier à l'adresse de l'Université.

## DROITS D'INSCRIPTION

**100€ TTC** (soit 88,33€ HT) pour les professionnels (avocats, notaires, professionnels de l'immobilier)

**Gratuit** pour les enseignants-chercheurs, les vacataires et les étudiants (sur justificatif)

**Gratuit** pour les adhérents de l'UNPI (Union Nationale des Propriétaires Immobiliers) (sur justificatif)

## MODES DE RÈGLEMENT

- **Chèque** à l'ordre de l'**Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3**

- **Virement** (bien préciser l'objet du virement)

N° SIRET : 19 69 243 77 00019

N° compte : 10071-69000-00001004334 -60

IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

**Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRES:**

**Si votre service comptable exige une facture acquittée ou une facture avec la référence d'un bon de commande, merci de remplir les champs ci-dessous :**

**Adresse du donneur d'ordre** (si différente du participant)

Nom ou raison sociale : .....

Nature juridique : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @ .....

**N° SIRET :** .....

**(champ obligatoire pour la France)**

N° TVA intra-communautaire : .....

(champ obligatoire pour l'étranger)

**Adresse du service de facturation** (si différente du donneur d'ordre)

Nom ou raison sociale .....

Nature juridique .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

Courriel : ..... @ .....

**N°BON DE COMMANDE à référencer sur la facture pour les entreprises qui l'exigent :**

.....

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation ».